



Gîte La Maison
du Lac

CONSIGNES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ÉVACUATION

----- FICHE RÉFLEXE

Date de rédaction : 08/08/2024

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

**Adresse : 41, Place Saint Etienne
Le Breuil
73600 – HAUTECOUR**



Capacités maximums d'accueil du bâtiment :

- **80** personnes pour la salle du rez-de-chaussée,
- **27** couchages pour les chambres du 1er étage.
- **2** couchages pour la chambre PMR au rez-de-chaussée

Le nombre de couchages est limité à 29 couchages (2 au rez-de chaussée et 27 à l'étage).

Les ambassadeurs sécurité :

A la conclusion du contrat de location, une ou des personnes désignées « ambassadeurs sécurité », qui sont présentes pendant toute la durée de la location et ayant pris connaissances des consignes et règles de sécurité, s'engagent à occuper la ou les chambres où sont installés les répéteurs, afin d'assurer la gestion et la bonne marche de l'alarme et de la détection incendie.

Contact de l'élu de permanence :

Madame LEDUC Annie- tel : 04 79 24 22 82 - 06 15 50 37 68

Monsieur BURGOS Joël- tel : 04 79 24 41 01 - 06 23 01 50 97

Monsieur BURLET Daniel – tél : 04 79 24 40 88 - 06 11 49 55 36

Monsieur CLAREY Pierre-Marie : tél : - 06 27 63 13 55

Monsieur GASPARD Martial : tél : 04 79 24 18 7 - 07 68 79 37 14

○ **Consignes de sécurité « dérangement – incendie »**

Dans le cadre de la location de la Maison du Lac avec COUCHAGES, **la ou les personnes désignées « ambassadeurs sécurité », devront OBLIGATOIREMENT occuper une des deux chambres équipées d'un répéteur (selon le type de location) et prendre connaissance des consignes de sécurité « dérangement – incendie », ci-dessous :**

- Si « sous tension » **Vert** → « Normal »
- Si « dérangement général » Orange → « **Défaut technique** »
 - Faire arrêt du bipper (signal sonore)
 - Prendre contact avec les élus de permanence de la mairie

- **Si « Feu général »** **rouge** → **Sirène totale pendant 5 m**
- **Si « Alarme »** **rouge** → **Évacuation immédiate**
- **Si « Evacuation générale »** **rouge** → **Vérifier l'évacuation de toutes les chambres**
rouge → **Localisation du sinistre et faire le 18**
(Éventuellement)



Si départ de feu avant l'audition de l'alarme, appuyer sur le Déclencheur Manuel rouge le plus proche, fermez les portes et les fenêtres, appelez les pompiers - 18.

AUDITION DE L'ALARME → EVACUER



SONNE 5 mn SEULEMENT

**Dès l'audition du signal d'alarme
L'évacuation des locaux est immédiate
FERMER LES PORTES DERRIÈRE SOI**

Les « ambassadeurs sécurité » doivent lever le doute, c'est-à-dire vérifier rapidement que l'alarme soit avérée (généralement près du Déclencheur Manuel activé (ailettes enfoncées)).

2 possibilités :

- **Rien à signaler :** l'élu de permanence réarme avec la clé de réarmement le Déclenchement Manuel concerné
Les locataires peuvent regagner les locaux, faire le point avec l'élu de permanence.
- **Confirmation du feu :**

Prendre le « **trousseau des clés** » pour pouvoir accéder à tous les locaux et
Téléphone portable

FAIRE ÉVACUER

FERMER si possible les fenêtres et les portes

ALERTER le 18

« Je me trouve à la Maison du Lac à HAUTECOUR
41, place Saint Étienne le BREUIL - 73600 – HAUTECOUR »

Expliquez la raison de votre appel
Répondre aux questions des pompiers

NE PAS RACCROCHER

Si **feu** ou s'il y a **trop de fumées** :

NE PAS PRENDRE DE RISQUES et NE PAS RESTER DANS LA FUMÉE.

ÉVACUER

(En cas d'incendie, d'émanation de produits toxiques à l'intérieur, fuite de gaz, alerte à la bombe...)

NE PAS CONFONDRE avec la mesure de **CONFINEMENT** réalisée en cas de danger venant de l'extérieur.

RASSEMBLER

Les personnes doivent se rendre au **POINT DE RASSEMBLEMENT** à l'extérieur du Bâtiment, en face de la Mairie.



COMPTABILISER

Recommandations complémentaires :

- Ne pas s'affoler,
- En cas de fumée baissez-vous, l'air frais est en bas,
- Ne revenez jamais en arrière,
- Ne pas retourner sur les lieux du sinistre avant l'avis des pompiers

LA PERSONNE QUI A APPELÉ LES POMPIERS LANCE LA PROCÉDURE D'ÉVACUATION ET PREND LA FICHE REFLEXE « Consigne sécurité incendie » au niveau du SSI.

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE CARDIAQUE ?

Le défibrillateur se trouve sur le côté du chalet « Yvon » situé à proximité du chalet de la Trappe et du plan d'eau (à 300 m – 5 mn).



Conduite à tenir

